



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

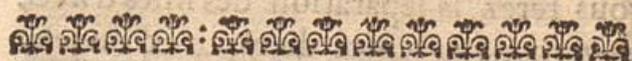
L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché

Mouton, Nicolas

Liege, 1671

Chapitre II. Du Deuxième âge de l'homme, ou de sa puerilité, & de ce qu'il est obligé dans iceluy jusqu'à 14. ans.

urn:nbn:de:hbz:466:1-39622



CHAPITRE II.

Du deuxième âge de l'homme, ou de sa puerilité, & de ce qu'il est obligé dans iceluy jusqu'à 14. ans.

INSTRUCTION I.

De l'obeyssance qu'il doit à ses parens ou Tuteurs, pour ensuite d'icelle arriver à celle qu'il doit à Dieu.



Uis que dans cet âge l'homme se doit avancer dans l'esprit d'intelligence, & quitter ce qui est de l'enfance, selon l'avertissement du Sage, quand il dit en forme de reproche. *Petite jeunesse jusqu'à*
Prov. 1. quand aymerez vous ce qui est de l'enfance,
laquelle n'est que sottise, & ne recherche que ce qui luy peut nuire. Pourtant là même donne t'il cette instructiō, comme estant une des plus importantes pendant cet âge, voicy ces mots: Mon enfant,
Ibid. dit-il, tenez l'oreille attentive aux preceptes de vostre Pere, & ne dedaignez point les avertissemens que vostre Mere vous done, afin que les bonnes mœurs jointes à la pieté vous donnent.

donner plus d'ornement que les chaisnes d'or
& les pierreries. Scachant bien que (si lors
ils ont quelque intelligence comme il
suppose) la vraye sagesse se doit acquerir
par l'ouïe, ainsi qu'il dit auparavant en
ces termes: *Le sage escoutant deviendra plus* ^{Ibid.}
sage. Et comme il est necessaire d'avoir la
crainte de Dieu avant que de jouïr de la
mesme sagesse, parce qu'elle en est le
commencement selon le Sage dans son
Ecclesiastique, *le commencement de sagesse* ^{Ecc. I}
est la crainte de Dieu, même l'accomplif-
fement, comme il est escrit là mesme en
ces mots: *Craindre Dieu c'est la plénitude*
de sagesse Je puis dire avec bonne raison,
que l'enfant dans son bas âge, doit com-
mencer premierement par la crainte des
parens ou autres ses Superieurs, Dire-
cteurs, ou Tuteurs, avant que d'arriver à
la crainte de son Dieu, car cōment aua-
t'il crainte de Dieu qu'il ne void pas, si
les parens qu'il sçait menaçant en effet,
& souvent punissant, par experience, il
ne les craint pas du tout; au contraire il
les mesprise.

A cecy donc, devront travailler les
parens en diligence, sçavoir à rendre
leurs enfans obeyssans, & se faire crain-
dre à quel prix que ce soit, car il n'y a

rien

rien que Dieu ayt tant recommandé que le respect & obeyssance à ses Superieurs, ainsi en parlent S. Luc: *Qui vous écoute m'écoute, & S. Paul, qui resiste à la puissance il resiste à l'ordonance Dieu. Et ailleurs, qui vous méprise me méprise, & qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* D'où se void ouvertement l'importance qu'il y a du respect & obeyssance des enfans & des sujets à l'endroit de leurs parens, de leurs maistres & autres, leurs Superieurs, Seculiers, ou Ecclesiastiques, puis qu'ils doivent répondre de leur vie, & que d'elle dépèd le respect & obeïssance, qu'on doit à Dieu, de qui provient toute la benediction possible temporelle & eternelle; & faute d'icelle, toute malediction, aussi bien contre les parens, qu'autres Superieurs, s'ils avoient manquez de reglement, ou de bons devoirs, pour telle fin, à l'endroit de leurs enfans ou sujets.

L'importāce de cette belle vertu nous a esté monstree du Fils de Dieu mesme, dans sa personne, durant cet âge par son *ex. 2* exemple, car l'Escriture dit: *qu'il estoit sujet à ses parens*, même il semble n'avoir jamais rien tant estimé qu'icelle, descendant du Ciel pour faire son entrée au monde,

monde; soit en s'y arrestant pour nostre
instructiō, soit en fortāt pour nôtre salut.
Entrant au monde, il l'a monstré dit S. ^{10. 6.}
Jean, car il a descendu du Ciel, non pas
pour faire sa volonté, mais celle de celui qui
l'a envoyé. Vivant dans le mōde, l'obeyf-
sance a esté sa vie, & son entretien, car il ^{10. 40}
a dit: *Ma viande est de faire la volonté de
mon Pere qui m'a envoyé.* Enfin sortant du
monde au jour dernier de sa Passion, il
s'a resigné à la volonté de son Pere, di-
sant: *Que vostre volonté soit faite non pas* ^{Math}
comme je desire, mais comme vous voulez. Et ^{16.}
comme l'obeyffance est un noble marty-
re qui tranche la teste à la volonté pro-
pre de l'homme, soit en ce qui cōcerne le
commandement de nature; par exemple,
quād il ne voudroit faire à autruy ce qu'il
voudroit qui ne luy fut fait; ou qu'il fe-
roit à un autre ce qu'il ne luy voudroit
estre fait; soit en ce qui concerne les dix ^{Exode}
Commandemens de Dieu qu'il nous ^{20.}
oblige à observer, comme ils sont écrits ^{Math}
dans l'Exode, ou revelez en Saint Mat- ^{23.}
thieu, quand il dit: *Tu aymeras le Seig-
neur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton
Ame, de tout ton Esprit, & ton prochain
comme toy mesme:* En quoy confiste tou-
te la perfection Chrestienne: ainsi cette
me-

même obeyffance servira de navire pour voguer meritoirement dans cette mer du monde; car comme celuy qui est dans un navire avance tousiours quoy qu'il soit en repos, ainsi qui se trouvera dans le terme de l'obeyffance, profitera en merites soit qu'il dort, soit qu'il promene, soit qu'il repose. Et puis enfin elle servira de clef pour ouvrir le Ciel, qui a esté fermé par la desobeyffance. Ainsi nous l'avoulu enseigner le Seigneur quâd il a donné les clefs du Paradis à Saint Pierre qui s'appelloit Simon, qui est interpreté

Mat h
16. obeyffant, & là mesme, pour le mesme sujet luy a dit en ces termes: *Tu es bienheureux Simõ fils de Ionas, & je te dis que j'edifieray mõ Eglise sur toy: car de tel hõneur veux je dignifier celuy qui est obeyffant.*

Cette obeyffance ne doit pas estre seulement pour la crainte, mais aussi pour l'amour tant interieur qu'exterieur, & pour le respect & pareille reverence; puis que selon les Payens même, *On ne peut rendre l'equivalent à Dieu, aux parens, & aux maistres.* Et si les parens selon Philon sont appelez nos Dieux visibles, desquels nous tenons la vie, l'education & l'instruction; ce ne sera pas sans raison, que nous soyons obligez pour un amour

&

& edification si charitable, de rendre amour pour amour, & le respect pour l'instruction: Autrement dit Pierre Chrysologue,, Nous desisterons d'estre enfans,, legitimes, car ostez dit-il les rayons au,, Soleil, il ne luira plus, separez les ruif,, seaux de la fontaine, elle tarira; les ra,, meaux de l'arbre, il seichera; les mem,, bres du corps, il pourira; ainsi faites se,, paration de la devotion paternelle du,, Fils, il ne fera plus Fils. Je dis de me,, me de l'honneur des parens avec le res,, pect interieur ou exterieur, car les en,, fans doivēt avec une humble soumission d'esprit, supporter l'infirmité & les de,, fauts des parens, quoy que la vieillesse leurs en engendre beaucoup, soit en œu,, vres, soit en discours; car elle leur oste le jugement, la prudence ou bonne conduite, pourtant tu les dois couvrir du manteau de reverence, & les excuser; afin que la benediction de Dieu te soit octroyée, & qu'elle te conduise jusqu'à la fin; & que si tu arrives jusqu'à tel âge, tes enfans en fassent le mesme, ou bien les jeunes gens ayent respect de ta vieillesse. *Ecc. 3.* Ainsi dit le Sage en ces termes: *Mon enfant recevez la vieillesse de vostre Pere, que s'il manque d'esprit pardonnez-le, & ne le*

le méprifex pas dans vostre vertu. Et au chapitre cinquième il dit : *En toutes œuvres, discours & paciencex honorez vostre Pere, afin qu'il vous donne sa benediction, & qu'elle vous demeure jusqu'à la fin.* En quoy pechent lourdement les enfans de ce temps qui élevez par la fortune ou doüiez d'un plus grand esprit; oublieux de leur origine, s'en moquent, où les negligent; estimant à deshonneur d'estre reconnus enfans de tels peres, sans apprehender la punition menacée par le Sage & portée en ces termes : *Ceux qui mesprisent leurs parens meritent d'estre tirez du torrent, où ils auront esté noyez, afin qu'ils soient devorez par les Aigles.* Car tels enfans impies ne meritent pas de vivre la moitié de leurs jours; ainsi l'enseigne Saint Thomas, les enfans tirent leur origine & leur vie des parens, comme les soldats obtiennent leurs fiefs du Roy : comme donc ceux cy meritent d'estre maintenus aussi long temps qu'ils font hommage au Roy & luy font fideles; ainsi les enfans meritent la conservation de leur vie aussi long temps qu'ils honnorét leur parens. Au contraire comme les rebelles sont frustrez de leurs privileges, ainsi les enfans rebelles & desobeyssans seront pri-

Pro
30

S. Th.
Op. 4.

privez de leur vie, afin que selon le Deuteronomie, *Que le mal soit osté par la* ^{Deut. c. 21.} *du milieu du peuple, & qu'il en soit edifié, ou pour le moins qu'il en ayt horreur.*

INSTRUCTION II.

Des l'estime qu'il doit faire des Prestres, pour arriver à l'estime qu'il doit faire de son Dieu.

SI l'observance & l'honneur sôt deus Saux parens selon la chair & causes fécondes de nostre vie temporelle; à plus forte raison devons nous faire estime de ceux qui nous sont Peres selon l'esprit, qui sont les Prestres, de qui nous tenons le principe de nostre vie spirituelle & les alimens; car ceux cy par la parole de Dieu, comme d'un laiët tres-pur tiré des mammelles de la veritable Eglise, nous entretiennent comme des fideles engendrez à la veritable Religion & à J.C. qui est le seul principe vivant, & meritoire de nostre vie spirituelle, & naissance à la grace; & comme estant la cause premiere & principale des Sacremens que luy même a institué durant sa vie, pour nous engendrer au salut; desquels les Prestres bons & mauvais en doivent estre les

fi.

fi des distributeurs. L'Apôtre est nô-
stre appuy, quand il dit si charitablemēt:

ad Gal. Mes petits enfans que j'enfante jusqu'à ce
4. que JESUS-CHRIST soit formé en vous.

Ce qui se peut aussi approprier aux Pre-
lats & aux Pasteurs, & à tous autres qui
ont charge d'Ames, par l'administra-
tion des Sacremens, ou predication de
la Divine parole. Car le Sage les établit
au premier rang après Dieu, quand il es-
crit en ces mots: *Dans l'intégrité de vostre
Ame, ayez la crainte de Dieu & sanctifiez
les Prestres: dans toute vostre vertu, aimez
celuy qui vous a fait, & ne delaissez ses Mi-
nistres: honorez Dieu de toute vostre Ame
& honorez les Prestres.* D'icy notez, que
comme il a dit trois fois qu'il falloit ai-
mer Dieu & l'honorer, autant de fois il
a dit qu'il falloit faire hōneur à ses servi-
teurs, qui sont les Prestres consacrez pour
telle fin, & ce afin que vous sçachiez que
premierement, après Dieu leur est deu la
crainte, le respect, & l'amour, comme
repreſentant la place de Dieu, & comme
ses images sur la terre.

Mais diront les hommes de ce siecle,
plusieurs sont indignes d'estime, qui fa-
lisent l'excellence de leur estat par leur
vie impure? A quoy je dis, que l'hon-
neur

neur leur est deu encor qu'ils seroient d'une vie méchante; soit à raison qu'on ne les honnore pas tant pour leurs propres respects, que pour le regard de celuy qu'ils le representent qui est JESUS-CHRIST, de qui ils sont les Ministres, & qui administrent les Sacremens aussi bien que les autres choses sacrées, en quoy profitent autant les bons que les méchans, d'autant que la vertu & l'efficace des choses sacrées ne vient pas d'eux, mais de Dieu, qui opere en leurs personnes. D'où paroist que par le Sacrifice, ils appaisent la colere de Dieu, au moyen de la personne offerte qui est JESUS CHRIST, Dieu & Homme, autant puissant & Adorable qu'il est dans les Cieux: & par ainsi destournent les foudres de la main vengeresse de nos crimes, & nous sanctifient par leurs benedictions supposée la bonne disposition du peuple, quoy neantmoins qu'ils persistent scelerats & impures.

Ainsi lit on, d'un certain solitaire au livre des Peres, qui ayant dédaigné de recevoir la Sainte Eucharistie d'un Prestre diffamé, fut ravi en extase; où Dieu luy fit voir un puis dont les murailles, les chaisnes, & les vaisseaux estoient de fin
or,

or, & l'eau belle & cristalline, qui l'avoit induit à en boire, mais le malheur voulut qu'un ladre vint à en puiser & luy ôta l'appetit; par là Dieu luy voulût faire cōnoître son erreur: ce qu'il fit par une voix qui luy cria au plustot: *Pourquoy ne bois tu de cette eau? quel mal peut causer celuy qui emplit, ne vois tu pas qu'il manie seulement le vaisseau qu'il vient de puiser sans aucunement toucher l'eau.* Cela dit, il revint à foy, & après avoir examiné le mystere de sa vision, il fut bien-aise d'avoir recours à son Prestre, & enfin communia de sa main.

Ainsi Saint François desira de baiser les mains d'un Prestre infame & concubinaire, comme il est rapporté aux Chroniques des FF. Mineurs, car comme un heretique l'eut approché pour sçavoir s'il estoit necessaire de croire aux paroles, ou faire estime des fonctions sacerdotales, d'un qui avoit les mains polluës par les atouchemens des-honestes d'une garce, le Saint découvrit au plustot le dol de cet heretique, qui vouloit rendre contemptible le Pasteur du lieu, où il estoit, qu'il voyoit en chemin pour aller celebrer; sans faire aucune réponce, s'avance au rencontre du Prestre, en presence

fence de toute la populace qui avoit entendu cette demande, & au plustot posant les genoux en terre, dit tout haut en ces termes: *Si telles sont les mains de ce Prestre que me dit cét heretique, je n'en scay rien, mais encor qu'elles seroient telles, je scay asseurement qu'elles ne peuvent souiller la vertu des choses sacrées & divines; & d'autant que par elles beaucoup de benefices & de dons sacrez s'écoulent sur le peuple de Dieu, je les baise pour ce respect, & en consideration de celuy en la place de qui ils sont subministrez.* Jusqu'icy les paroles de ce grand Saint.

Ayez donc en estime & reverence les Prestres, dit S. Jean' Chryf. qui vous subministrent les choses Divines, ils veillent pour vous, ils dressement leurs vœux pour vous, considerez cela, sans eux nous ne pouvôestrez sauver; car si persône ne peut entrer dans les Cieux, sinon celuy qui aura esté renouvelé en sa naissance par l'eau & le Saint Esprit, & si celuy qui ne mange la chair du Seigneur, & qui ne boit son Sang, est privé de la vie éternelle; je dis pourtant que tout cecy ne se fait autrement que par ces sacrées mains, je dis les mains des Prestres.

D'icy colligez que c'est un tres grief

R pe

peché de ceux qui méprisent les Prestres & les Pasteurs; médissant d'eux, publiant leurs vices & imperfections, & même les amplifiant par mensonges, en quoy ils ressemblent peu ce grand Constantin qui dans le Sacré Concile de Nice, comme on luy apportoit des billets d'accusation contre quelques Evéques, ne les voulut lire, mais les jetta au feu, disant ces paroles: *Si je voyois qu'un Evéque forçeroit une fille, je couvrirais le crime de mon manteau Imperial, crainte que la veüe ne blessast les yeux de ceux qui le regarderoient.* Peu imitateur de ce grand Roy, penitent, je veux dire David, qui jamais ne voulut mettre la main sur Saül qui le poursuivoit à la mort, & qu'il connoissoit reprouvé, seulement parce qu'il étoit l'Oinct du Seigneur; combien d'avantage faut-il se garder de mettre la main de vengeance, ou la langue de mépris sur celuy qui est consacré à JESUS-CHRIST, veu que la detraction ou injure est censée faite à JESUS-CHRIST même, qu'il représente, dit S. Gregoire.

Que si dit-il, David a esté touché de Dieu pour avoir coupé une piece du marteau de Saül, combien d'avantage seront dignes de la colere de Dieu, ceux qui déch-

chirent à belles dents les robes des Eveques, & des Prelats de l'Eglise, aussi bien que des autres Prestres & Pasteurs, traitant de leurs vices à table, murmurât contre leurs fonctions & comportements, méconnus de tels detracteurs, & de quoy ils ne peuvent que juger avec temerité & en aveugles presomptueux; peu apprehendant la main vengeresse du Seigneur, qui tost ou tard prendra la querelle de ses Ministres, comme si l'injure luy avoit esté faite, ainsi qu'il dit par la bouche de l'Evangeliste Saint Luc: *Qui vous méprise me méprise.* Et en Zacharie, *qui vous touche, touche la prunelle de mon œil.*

Luc. 10.
Zac. 12.

En voulez vous voir des punitiōs exemplaires? lisez le Deuteronomie chap. 24. Marie a esté touchée de lépre pour s'avoit élevé contre Moysé son frere, voiez le mesme spécifié aux nombres chap. 22. & au même lieu Coré, Dathan, & Abyron, ayant murmuré contre Aaron le grand Prestre & sa famille, la terre s'entr'ouvrant au dessous de leurs pieds les engloutit corps & Ames, & leur sepulture à l'instant fut ordonnée dans les enfers. Au livre des Rois, quarante deux enfans, pour s'avoit moquez du Prophete Elisee ont esté devorez par deux Ours.

1. 4.
Reg. 2.

tans d'un bois par expresse permission de
Ibid. Dieu ; au même lieu un Tribun estant
2.1. envoyé de la part du Roy Ochozias au-
 pres du Prophete Elie, pour avoir usé
 d'une façon imperieuse, disant le Roy
 commande que vous ayez à descendre de
 la montagne, Dieu par miracle fit des-
 cendre au plustot un feu du Ciel à la voix
275 du Prophete, qui reduisit en cendres le
 Tribun avec 50. hommes. Ananie & sa fem-
 me Saphire, pour avoir menty à S. Pier-
 re, sont punis de mort soudaine. Pour-
 quoy tout cecy ? sinon pour se vanger de
 l'injure faite à ses Ministres, puis que
 ceux qui leur perdent le respect, mépri-
 sent Dieu qui les a estably & touche mé-
 me la prunelle de ses yeux, qui sont les
 plus cheres & delicates parties de nostre
 Chef, qui est JESUS-CHRIST, outre
 qu'il est escrit, si on vient à toucher le
 Pasteur, les oüailles ne peuvent estre que
 dispersées, selon qu'il est escrit en Saint
 Matthieu, en ces termes : *Je frapperay le*
Math *Pasteur, & les brebis du troupeau seront dis-*
26. *persées.* Car ses peines, ses veilles, & ses ser-
 vices seront en mépris, ses Predications &
 saints avertissemens n'auront pas de pri-
 se sur le cœur de ses sujets, & tous ses
 soins & travaux seront dans le rabais, &
 ne

ne leur ferviront en rien, que pour les perdre eternellement; car il n'y a rien, en quoy le malin travaille d'avantage, que pour engendrer dans le cœur des fujets, une averfion & degout des Superieurs, foit temporels foit fpirituels, & pour oster tout le goût fpirituél de vie, & celuy de la grace, & du merite tres-delicieux, qui peut provenir de leurs admonitions & bons exemples, afin de leur laiffer une inclination funefte & libertine aux malheurs & diffolutions d'une vie desreglée.

Voila pourquoy l'Apoftre nous admonefte ferieufement, *d'obeyr aux Superieurs, Heb. de demeurer fousmis à leurs ordres, car ils veillent pour le bien de vos Ames, comme devant rendre compte.* Et cela ne doit pas fembler difficile dit Saint Jean Chryfoftome, puis que vous voiez qu'ils doivent expofer leurs vies pour vous, & leur falut pour le voftre, lors qu'ils s'obligent à vos fervices, fous peril de la mort eternelle.

Tous les fujets d'une Communauté s'employans avec toutes les foumiffions poffibles, à rendre obeyffance, & faire honneur aux Prestres, qui leurs rendent du fervice par les Meffes & administration

R 3 des

des Sacremens, ne pourroient pas par tous leurs plus signalez offices & devoirs, du corps & de l'esprit, recompenser le moindre service rendu pour leur salut, car le moindre degré de grace qu'ils nous conferent par les Sacremens, n'est pas à cōparer avec leurs biens, puis que ceux là surpassent en perfection & estime tous les autres biens du monde.

*Soyez leurs donc sujets, dit l'Apostre, afin qu'ils s'acquittent de leurs charges avec joye & non avec regret, car c'est une joye & un soulagement dans leurs charges, de voir leurs sujets obeyffans, faire estime des choses sacrées & en profiter avec perfection, & par ainsi ils voiet que leurs peines ne sont pas inutiles & sans fruits, & qu'ils ne sont pas exposez aux perils de la damnation eternelle, pourtant disoit Saint Jean: *Je ne scaurois avoir plus de consolation que lors que j'entens que les enfans que j'ay engendrez, à JESUS-CHRIST profitent dans le chemin de la verité enseignée, de la vertu proposée, & du salut promis.**

INSTRUCTION III.

*De l'estime qu'il doit faire de Dieu s'il veut
estre fait capable d'un veritable regret
de l'avoir perdu par quel
que peché mortel.*

SOit que nous vivons dit l'Apostre, nous ^{Rom.}
vivons au Seigneur, soit que nous mour^{14.}
rons, nous mourons au Seigneur ; soit que
nous vivons ou mourons, nous sommes du
Seigneur : Et pour plusieurs titres nous
devons vivre & mourir pour le Seigneur.

Premierement, à raison de son estre
Souverain & pareille Majesté, car nous
le devons reconnoître pour le Souverain,
independant & immuable Monarque,
Createur, Gouverneur, & Protecteur
universel des choses. 2. Par le titre de
creation, il a imprimé en nous son ima-
ge & sa ressemblance comme avec un ca-
chet, en témoignage de ce qu'il veut que
nous soyons à luy. 3. Par le titre de con-
servatiō, il veut que nous reconnoissions
que nous dependons de luy, parce que
s'il desistoit de nous conserver, nous tom-
berions dans nostre premier neant. 4. Par
le titre d'adoption, il nous a choisis pour
ses enfans. 5. Par le titre de Redemption,
il

il nous a acquis au prix de son Sang. 6. Parceluy d'échâge, il a cōvenu avec nous de sa vie avec la nostre, pour vivre & mourir pour nous, afin que nous vivions & mourions pour luy, & avec luy. 7. Parceluy de donation legitime nous nous avons donnez au sacré Baptême, nous obligeant solemnellement à son service après avoir renoncez au diable & au monde, pourtant offrons nous à luy seul tous les adorables Sacrifices en reconnoissance du domaine supreme qu'il a sur toutes les creatures, & en protestation de nostre subjection & ministere, disposant de tout ce que nous sommes à sa gloire. Car selon Josué, *c'est luy qui est le Seigneur Dieu; là haut dans les Cieux, & icy bas sur la terre: formant la lumiere, & creant les tenebres.* Selon Esaye, *faisant la paix & creant le mal, annonçant dès au commencement les choses futures, & qui ne sont encor faites, auxquelles il n'y a pas de sēblables, & cela jusqu'à la fin, Sans lequel il n'y a pas de Sauveur, dit Osée. De qui tout provient, par qui tout est operé, en qui toute chose subsiste, dit l'Apostre, ou bien par qui tous les biens sont donnez, & en qui nous sommes conservez. Un Dieu Pere de toutes les choses. Un Dieu & un Mediateur entre Dieu & les hom^e*

Jos. 2.

Isaie.

45. 46

Os. 13

Rom.

21.

hommes, JESUS-CHRIST fait Homme.

Un Dieu admirable, dit Saint Augustin, puis qu'il est indicible d'aucune langue, & in-

scrutable d'aucun cœur, & là mesme il fait une description en ces termes, parce

qu'il ne peut estre definy comme estant

incomprehensible; Dieu est un Esprit &

un Estre ou essence invisible, incomprehensible à toute creature, jouissant essentiellement

de toute vie, de toute sagesse, de toute eternité, il est la vie mesme, la sagesse mesme, l'eter-

nitè même, contenant en soy toutes les creatu-

res à guise d'un point. Le même dit, que c'est un Tout puissant pour faire des choses

plus grandes, & des moindres pour grâdes & pour petites qu'elle soient. Il est Tout-puissant

pour les celestes & les terrestres, pour les im-

mortelles & mortelles. Il est Tout-puissant pour les spirituelles & corporelles, pour les vi-

sibles & invisibles. Il est grand dans les choses grandes, & il n'est pas petit dans les moindres. Le même dit, que les volontez, de

nuire, comme aussi les pensées sont ordonnées sous ses loix, & sont administrées selon les

ordres de sa Divine Providence, par laquelle il dispose de tout avec douceur. Et ce qui

semble le plus abjet aux hommes, il en a autant de soin que de la plus grande. Ainsi est il dit en S. Luc, qu'il nourrit les oyseaux

Ephes

4.

2 Tim

2 Au.

l. 1. c.

1. de

Deo.

Ibid.

c 7.

Tom.

10 de

Temp

ser. 119

Tom.

3. c. 8.

Luc.

12.

de

de l'air, qu'il a soin de vestir le lis des champs, & même qu'il a compté les cheveux des têtes des hommes, & qu'un ne tombera pas sans sa permission. Il a l'œil de sa pée fixé du costé du monde, comme sur un grand arbre des choses, dans lesquelles se trouvent deux sortes de providences, partie naturelle, partie volontaire. La naturelle, se trouve dans une occulte administration de Dieu, qui donne la fertilité à la terre, l'accroissement aux plantes & aux herbes. La volontaire se trouve dans l'operation des Anges & des hommes. Selon la premiere, en haut les choses celestes sont ordonnées, les astres donnent leur lumiere distinguant les jours d'avec les nuicts, par leur vicissitude: en bas les creatures sont conceuës & naissent, les plantes croissent & s'enveillent, ou tendent à la mort par un changement naturel. Selon la volontaire par les operations des Anges & des hommes, les societéz sont administrées par enseignemens & apprentissages, les champs se cultivent & les arts sont exercés, tellement que tout se fait au profit des bons, à l'inconvenance même des meschans, soit dans la prosperité, soit dans les mesaisés, soit que les bons soient exercés des méchans,

ou

ou que les méchans prosperent. Telle-
mēt qu'on peut dire avec verité que l'ac-
complissement de nos bon-heurs, c'est
Dieu ; & luy adherer en perfection, ne
peut estre qu'une aymable jōuyssance.

Que si on demande, dit Saint Augu-
stin, pourquoy ceux-là sont bien heu-
reux, on peut repondre legitiment,
qu'ils le sont, parce qu'ils s'appuyent en
Dieu, & s'y confient ; & pourquoy ceux-
là sont mal heureux, c'est parce qu'ils
ne se confient pas en Dieu, puis qu'au-
cun bien de la creature purement intel-
lectuelle, ou raisonnable ne le peut trou-
ver qu'en Dieu.

De plus la Foy Catholique, croit
que le mesme Dieu est Pere, le mesme
Dieu est Fils, le mesme Dieu est le Saint
Esprit, & constituent ensemble une Tri-
nité d'une mesme substance inseparable
également, laquelle ne se doit entendre
aucunement confuse par quelque mé-
lange, ny separée à raison de la différen-
ce ou distinction qui se trouvent entre
les trois Personnes, lesquelles comme il
n'y a qu'Elles qui soient eternelles, & en-
tre lesquelles il n'y a que la premiere qui
engendre, que la deuxiesme qui soit en-
gendrée, & que la troisieme qui procede
de

de la premiere, qui est le Pere, & de la deuxiesme qui est le Fils; & de ces deux icy comme d'un même Principe: Il s'ensuit donc que le Pere n'est pas Fils, parce qu'il n'y a que luy seul qui engendre, & par consequent luy seul qui soit Pere; que le Fils n'est pas Pere, mais bien seul Fils, parce que luy seul est engendré de ce seul Pere: & le Saint Esprit n'est pas Pere ny Fils, puis qu'il n'engendre, & n'est engendré, mais procedé du Pere & du Fils, comme d'un seul Principe, estant tous trois eternellement un Dieu, sans commencement, également puissant,

1. 10. 5 également juste, également & parfaitement bon. Ainsi nous l'enseigne S. Jean: *Il y en a trois qui donnent témoignage dās le Ciel, le Pere, le Verbe, & le S. Esprit, & ces trois ne sōt qu'un, par essence, & même nature divine.*

Tout ce donc, qu'on peut sçavoir de tous les Peres Catholiques qui ont traitez de la Trinité, écrivant sur le vieil & nouveau Testament, n'est autre, selon les Ecritures, siñó que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, sont d'une mesme substance & nature Divine, & d'une égalité & unité inseparable, & partant qu'ils ne sont pas trois Dieux mais un seul Dieu, & parce que le Pere a engendré le Fils,
pour

pourtant n'est pas Fils qui est Pere, & parce que le Fils est engendré du Pere, pourtant n'est pas Pere qui est Fils, & le Saint Esprit n'est pas Pere ny Fils, mais seulement l'esprit du Pere & du Fils, égal au Pere & au Fils, comme ne pouvant estre ny l'un ny l'autre, mais luy seul personnellement Esprit, & appartenant à l'unité de la Trinité. De plus, cette même Trinité n'a pas esté née de la Vierge, ou esté crucifiée sous Ponce Pilate & ensevelie, & au troisieme jour resuscitée, mais seulement le Fils; & encor bien que le Pere & le Fils & le Saint Esprit, comme ils sont inseparables, auroient aussi operez inseparablement & concourus à la Conception & Incarnation qui a esté faite dans les sacrez flancs de MARIE, afin que Dieu se feroit Homme; neantmoins le Fils seul a esté uny à la nature humaine, pour en icelle converser avec nous familièrement, & nous enseigner en personne par parolles & par exemples, le veritable moyen du salut, & ainsi par sa Vie & par sa Mort operer ce charitable ouvrage de nostre Redemption, qu'il a annobly du gage le plus signalé de son Amour, instituant le Sacrement de son Corps & de son Sang, de
son

son Ame & de sa Divinité cachée sous les especes du pain & du vin, qui sont les viandes les plus propres pour entretenir la vie de l'homme, & enfin pour signifier que son Corps devoit estre la viande la plus necessaire & la plus utile pour la vie spirituelle & acquisition du salut, ainsi qu'il nous a tesmoigné par ces paroles: *Qui manducat hunc panem vivet in æternum. Qui mange ce pain vivra eternellement.* Je dis un gage le plus signalé d'amour en nostre endroit, qui arrive bien jusqu'à un tel excés, que d'estre fait le Sacrificateur & le Sacrifice qu'il a offert à nos services, pour nous persuader enfin qu'il nous aimeroit eternellement; & comme ce Sacrifice non sanglant pour excessif qu'il fust, n'étoit pas suffisant pour nous tesmoigner l'amour qu'il nous portoit, il nous l'a voulu signer de son Sang, par le plus cruel Sacrifice qui jamais ayt paru ou peut paroistre sur la terre. Ce pourquoy toutes les creatures ensemble avec l'amas de leurs vertus & perfections, ne pourroient jamais recōpenser le moindre degré de ses merites, parce que selon le Philosophe d'une chose finie comparée à l'infiny, il n'y aura jamais de proportion.

Si

Si tu crois cecy, tu auras une belle disposition pour avoir un veritable regret de l'avoir offensé, & par consequent un beau preparatif pour la Communion, à laquelle tu es obligé dans cet âge.

INSTRUCTION IV.

Du veritable regret d'avoir perdu la grace de Dieu, & du veritable moyen pour la recouvrer.

Uoy que la cōcupiscence que nous tirons du peché d'origine soit de beaucoup diminuée par le SacréBaptême, comme nous laisse à entendre S. Augustin, quand il dit avoir trouvé la chasteté facile à observer, qu'il estimoit tant difficile avant le Baptême. Et Saint Cyprien en ces termes: *Le Saint Esprit dit il m'estant donné du Ciel: une deuxiesme naissance m'a reparé en homme nouveau, & pour lors il m'a semblé facile, ce qu'auparavant me sembloit impossible.*

*Aug.
l. 9.
cōf. 16
cyp. 2
Ep. 20*

Neantmoins le Sage nous dit dans son Ecclesiastique, *qu'une grande occupation est laissée aux hommes, & un joug dur sur les enfans d'Adam, depuis le jour de leur naissance, jusq' au jour de leur sepulture; & ce afin que les hommes s'humilient, & se résolvent avec patience à combattre*
par

Ecc. 40.

par amour pour la gloire de J E S U S-CHRIST, apprehendant combien Dieu resiste aux superbes. Et comme dit Saint Augustin, afin que la grace du Sauveur paroissant, ils voyent combien leur nature corrompuë est panchante au mal, & qu'ils reconnoissent combien ils ont affaire de l'assistance d'icelle, pour enfin estre couronnés avec luy.

Prou
24 Que si maintenant *le juste peche sept fois le jour*, c'est à dire souvent, & que selon les SS. PP. personne ne peut long temps s'abstenir d'offenser, sans une speciale assistance de Dieu, à raison de l'infirmité excessive laissée après le peché d'origine; à plus forte raison le peut on dire des enfans pour plusieurs raisons, car ils sont facilement ébranlez par les tentations des malins, faute de la connoissance des moyens pour y resister, soit aussi à raisõ de la foiblesse de la nature, ou de l'ignorance vincible, & inconsideration malicieuse des choses saintes: ou bien pour la negligence des obligations, facilement ingenerées dãs les cœurs de cette tendre jeunesse, qui par les mauvaises coustumes peu retranchées, est augmentée par les cruels exemples des melchans parens, ou mauvaises hantises des perverses com-

pag.

pagnies. D'où vient qu'ils s'habituent
aux blasphemes, juremens, lubricitez
& largins par leur instabilité natu-
relle peu refrenée, & plus inclinée au
au mal qu'au bien; & non seulement ils
ne se peuvent abstenir des pechez veniels
sans une grace speciale de Dieu pour un
long temps, mais aussi ils tomberont bien
tost dans les mortels, s'ils ne previennent
ces funestes malheurs par la frequente
hantise des Sacremens de Penitence & de
Communion, qui doivent contribuer
les forces pour resister en perfectio à tous
excés; car le premier est institué, pour
nous rétablir en grace, si nous en sommes
decheus par quelque peché mortel, & le
deuxième pour nous conserver en icelle,
augmentant la première conferée par le
Baptême ou Sacrement de Penitence, &
la faisant pousser des puissantes raci-
nes dans les cœurs, crainte qu'elle ne se
perde bien tost faite de leur usage, &
qu'on ne vienne à tomber facilement
dans l'offense pour les raisons predites des
SS. Peres.

Venons maintenant à l'obligation de
l'un & de l'autre Sacrement. Et puis que
selon le Bien-heureux Thomas à Kempis ^{l. 3. c. 2.}
pis, l'Âme penitente & Dieu se rencon- ^{32.}

S

irent

trent ordinairement par un saint baiser ; je dis que cela se doit faire principalement dans cet âge de puerilité qui commence environ les 7. à 8. ans jusqu'à 13. ou 14. selon S. Bonaventure, lors que le premier rencontre se doit faire de l'Âme avec son Dieu dans la Communion, pour recueillir les premiers fruits qui se communiquent dans leurs premiers douceurs à guise des fruits qui se recueillent d'un amour premier, qui sont ordinairement plus charmans à raison de cette nouveauté. Cette similitude pourra donner l'ouverture aux dispositions requises.

Quand on sçait l'arrivée ou venuë de quelque Prince dans une Terre ou Ville, c'est la bien-seance d'envoyer deux ou trois des principaux du lieu au rencontre, pour luy aller baiser les mains, & luy prier la bien venuë, & témoigner la joye qu'on a de son heureuse arrivée: que si on a envie d'obtenir quelque chose de luy, on prend garde à quoy il se plaît, & en quoy il se delecte, afin de luy en faire present par avance. Puis par opportunité on luy en va faire la demande avec humilité, & avec des grandes protestations de services, & on tâche entretenant avec toute la diligence possible de se

se maintenir en sa bonne grace.

Ainsi JESUS-CHRIST a un grand desir de s'unir à nous par la Sainte Communion de son Corps, particulièrement à l'âge d'onze ou de douze ans, selon la tradition de l'Eglise, qui oblige les jeunes gens à satisfaire à ce precepte amoureux. Parce que lors ils peuvent avoir connoissance suffisante pour discerner, de cette sainte viande & d'autres obligations, principalement dans les choses les plus importantes au salut, comme seroit la fuite des pechez mortels, & de ce qu'il faut croire & faire pour y arriver: & comme nostre Seigneur ne veut point cesser de nous aymer, il ne veut pas aussi que cette sainte obligation, soit ostée en aucune façon; car il dit qu'il veut estre avec nous jusqu'à la consommation du siecle, afin qu'une telle memoire ne cesse de passer de pere en fils pour un tesmoignage de son amour inviolable en nostre endroit; nostre obligation donc, est de luy courir au devant, & de dépecher une noble ambassade de la Foy, Esperance & Charité, avant son arrivée. La premiere nous admoneste de luy faire offrande de la contrition de cœur, detestant ce, en quoy on auroit

S 2 offen

offensé sa Divine Majesté. La deuxième de la confession de bouche. La troisième de la satisfaction d'œuvre ; & comme la Foy sans œuvre est morte , & l'Espérance sans charité est inutile, ainsi la charité les requiert toutes deux pour être véritable : & comme la contrition ne peut être véritable, ne soit qu'elle contienne en soy le propos de se confesser à la première commodité entièrement, selon le nombre des pechez, fidelement selon l'espece, & avec humilité, pour satisfaire à la Justice Divine: ainsi la confession est inutile, si elle n'est accompagnée de l'esperance d'obtenir pardon, par les merites de JESUS CHRIST ; & d'un véritable regret qui soit surnaturel d'avoir offensé Dieu, aussi la satisfaction de l'œuvre ne sera véritable qui ne contient en soy le propos véritable de son amendement, & d'éviter selon son possible les occasions prochaines du recidive ou rechute dans les pechez confessez, par là reparant la faute commise à l'endroit du prochain dans les biens de l'ame, ostant le scandale ou reparant l'honneur injustement osté, qui sont les biens du corps, & recompensant les dommages causez par injustices, qui sont les biens de la fortune

tune

tune, ou restituant le bien mal acquis & ravi par rapines, largin, faux sermens, ou autres injustices & negligences coupables: afin que que si on a offésé Dieu ou le prochain par pensée, on soit reconcilié par une deuë contrition & regret de l'auoir fait, & si l'offense est par parolles, la reconciliation soit faite par une sainte confession, & si elle est perpetrée en œuvre, la satisfaction la doit reparer.

La Foy donc assistera la première, l'Esperance soulagera la deuxième, & la Charité sera l'accomplissement de la troisième; la Foy assistera la contrition, d'autant qu'elle fera connoître aux pecheurs les grandeurs de ses offenses, car elle leur fera voir qu'ils ont affrontez & injuriez une Bonté infinie & de pareille Majesté, oüy un Dieu de Justice, mesme en sa presence, & partant il veut auoir raison de la moindre faute, puis qu'il n'admettra jamais dans les Cieux celuy qui sera souillé de la moindre tache, ne soit qu'il soit entierement satisfait selon sa Justice, ou icy bas par les bonnes œuvres, ou dans le Purgatoire par les flammes suffisamment expurgées, dont les moindres peines surpassent tous les plus grands maux du monde, puis que ce

sont les mêmes peines qu'en enfer, à la réserve seulement qu'ils ne sont que temporels, & celles des enfers éternelles, ne voulant rien avoir de souillé dans le Royaume des Cieux, parce que luy même est pur, & ayme les purs, & ne se veut plaire en rien d'avantage que dans soy & dans ce qui l'approche, comme estant la pureté même.

L'Esperance servira de soulagement à celui qui se confesse, parce qu'elle luy promet le salut & le pardon par les mérites de JESUS-CHRIST, Enfin la Charité fera l'accomplissement des œuvres satisfactaires, parce que *la charité couvre la multitude des pechez.*

Que si maintenant cette noble Ambassade se met en chemin, pour aller au rencontre de ce grand Dieu, qu'elle union se fera pensez vous au grand bonheur de telles Ames, qui en seront annoblies ? Pour moy je croy qu'elle ne sera pas plustot arrivée à la Cour de ce Roy d'amour, qu'elle ne sera receüe & regardée d'un bon œil, & en vertu d'icelle, comme des trois dons précieux, obtiendra le même avantage que les Roys Mages, sçavoir une naissance spirituelle, & totalement nouvelle dans leurs Ames, & cela

cela au premier orient de leurs âges & de la grace, car selon la vision de S. Jean : *On peut arriver de tout costé & de toute âge* ^{Apo.} *à la Jerusalem celeste.* D'autant que dans icelle il y a decouvert 12. portes, sçavoir trois du costé d'Orient, trois du costé d'Occident, trois du costé du Midy, trois du costé de Septentrion : ce qui nous enseigne que dans la Cité des Justes, on y peut arriver de tous costez, & que personne n'en fera exclus, s'il veut entrer par ces trois portes icy, contrition, confession, & satisfaction : car elles feront ouvertes à tous hommes de bonne volonté, afin qu'ils y ayent accès dans quelque âge que ce soit par les merites de JESUS CHRIST, dont la Croix a servy de clef pour les ouvrir, aussi bien que les cofres & thresors de ses graces pour payer la rançon : laquelle ne peut estre satisfaite que par les merites du Reparateur du monde, qui ne peuvent estre appliquez que par les Sacremens. Que si vous voulez sçavoir qui entreront du costé de l'Orient par ces trois portes icy ? Je dis que ce seront ceux dans qui la lumiere de discretion a commencé son Orient, & qui ont déjà la connoissance du Soleil de Justice, pour pouvoir discerner le bien d'avec

d'avec le mal, & detester celuy-cy, marchant le chemin de trois jours de penitence avec les enfans d'Israël, je veux dire exerçant les actes de penitence, de contrition, confession, & satisfaction, pour laisser l'Egypte de peché & aspirer à la terre promise, sacrifiant à Dieu un sacrifice d'amour, qui est celuy d'un bon cœur, pour estre unis à son service dans la sainte Communion, scachant bien comme dit l'Apostre, qu'il ne faut pas *perdre la memoire de la beneficence & de la Communion, parce que par de tels Sacrifices, on acquiert la grace de Dieu.*

